

La hausse du salaire minimum n'est pas suffisante...

Le nouveau taux horaire du salaire minimum de 9,65 \$ entrera en vigueur le 1^{er} mai pour les personnes payées au taux régulier, ainsi que pour les personnes qui travaillent dans l'industrie du vêtement. Pour les employés à pourboire, le taux sera de 8,35 \$. Les personnes affectées à la cueillette des fraises et des framboises seront encore payées au rendement, mais pas pour les pommes. En 2014, tous les travailleurs et travailleuses agricoles auront droit au taux régulier du salaire minimum.

Depuis 2008, le gouvernement a appliqué trois hausses de 0,50\$ qui ont aidé à réduire l'écart entre le taux du salaire et notre revendication (10,88 \$ en mai 2011). Cette hausse de 0,15\$ est nettement insuffisante. Une augmentation d'environ 300,00 \$ par année ne peut contrer toutes les hausses appliquées et les contributions demandées lors des deux derniers budgets du ministre Bachand.

Les travailleuses et les travailleurs bas salariés ne sortent pas de la pauvreté et de l'endettement. Leur situation continue d'être préoccupante. Depuis plusieurs années, ces personnes ont de plus en plus recours à différentes ressources comme les services de dépannage alimentaire, les achats dans les friperies, l'aide pour l'achat d'équipement scolaire et sportif, etc. On parle plutôt d'une situation de survie qui leur maintient la tête hors de l'eau et les empêche de caller davantage.

Le gouvernement ose prétendre que la pauvreté diminue chez les bas salariés en utilisant la mesure du panier de consommation (MPC) comme indicateur de «non-pauvreté». Cette nouvelle mesure utilisée par le gouvernement vient de faire disparaître d'un coup de baguette magique, plusieurs bas salariés des statistiques de la pauvreté.

La ministre a mentionné qu'il fallait faire preuve de prudence dans le contexte économique actuel afin de maintenir notre chère et précieuse compétitivité. Rappelons que plus de 292 000 personnes profiteront de cette hausse, dont 183 000 femmes qui se retrouvent principalement dans le secteur des services comme la commerce de détail, le domaine de l'hébergement et la restauration. Le Conseil québécois du commerce et de détail (CQCD) affirmait en février dernier que le secteur du commerce de détail avait enregistré sa plus forte croissance depuis 2005, avec des ventes totalisant 99,9 milliards de dollars en 2010. Donc, pas de déménagement des entreprises et de faillites en vue...

Madame la ministre, nous tenons à vous rappeler que 90% des personnes rémunérées au salaire minimum travaillaient dans le secteur des services en 2010, Ces personnes non-syndiquées n'ont aucun rapport de force face à l'employeur et comptent sur vous pour améliorer leurs conditions de travail et de vie. Est-ce réellement important pour vous???

Manon Brunelle
Illusion-Emploi

(Lettre d'opinion envoyée aux médias le jeudi 28 avril, aucune publication n'a été confirmée)